



RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

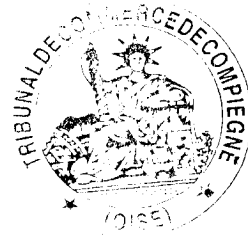
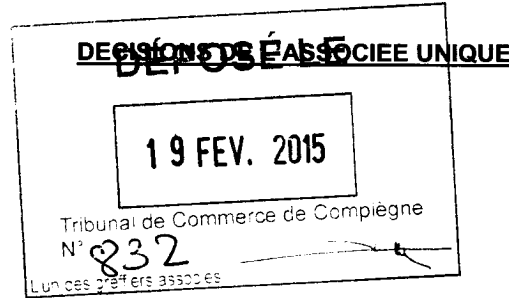
Numéro de gestion : 2010 B 01197

Numéro SIREN : 529 255 242

Nom ou dénomination : J.T.F.

Ce dépôt a été enregistré le 19/02/2015 sous le numéro de dépôt 832

Société JTF
Société par Actions Simplifiée au capital de 20.000 euros
Siège social : Rue de la Marseillaise
Zone Commerciale
60740 SAINT-MAXIMIN
529 255 242 RCS COMPIEGNE



L'an deux mille quatorze,
Le 10 novembre,
A dix heures,

LA SOUSSIGNEE :

La société SCOTIA,
Société à Responsabilité Limitée au capital de 50.000 euros,
Dont le siège social est situé à SERVON (77170) 2, impasse de l'Ancien Marché,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MELUN sous le numéro 805 059 326,

Seule associée de la société J.T.F., représentant l'intégralité du capital social, soit 20.000 actions,

APRES AVOIR EXPOSE CE QUI SUIV

Monsieur Patrick VIOT souhaite démissionner de ses fonctions de président de la société JTF et il est envisagé de nommer la SARL SCOTIA.

Il est précisé que la société IGEXA, Commissaire aux comptes, a été régulièrement informée des présentes décisions.

A CONVENU DE STATUER SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Démission du Président et nomination du nouveau Président,
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

L'ASSOCIEE UNIQUE A CONVENU DE PRENDRE LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

L'associée unique prend acte du souhait de Monsieur Patrick VIOT de démissionner de ses fonctions de Président, et désigne pour le remplacer, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- **La société SCOTIA,**
Société à Responsabilité Limitée au capital de 50.000 euros,
Dont le siège social est situé 2 impasse de l'Ancien Marché 77170 SERVON,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Melun sous le numéro 805 059 326,
Représentée par son gérant Monsieur Patrick VIOT.

Monsieur Patrick VIOT en sa qualité de représentant légal de la société SCOTIA déclare alors accepter, la nomination de la société SCOTIA en qualité de Président de la Société JTF et être en mesure d'exercer les fonctions qui lui sont confiées.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique confère tous pouvoirs à la société LES JURISTES ASSOCIES DU NORD, société d'Avocats, sis à CERGY-PONTOISE CEDEX (95015), PONTOISE, Immeuble « Le Béloise », 2 boulevard de l'Oise, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'Associée unique.

L'ASSOCIEE UNIQUE
La société SCOTIA
Représentée par M. Patrick VIOT